

DECISION DU MAIRE N° 2023/13

Objet : Tarifs de l'eau, de la redevance d'assainissement, de la location de compteurs d'eau et de l'utilisation d'eau et dépotage des camions citernes pour les entreprises de curage à la Station d'épuration

LE MAIRE DE MONTBARD,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020.44 en date du 27 mai 2020, alinéa 2 ;

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser les tarifs relatifs à la distribution et au traitement de l'eau et de l'assainissement;

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : Les tarifs fixés à compter du 1^{er} janvier 2023 sont les suivants :

a) Tarifs de l'eau et redevance d'assainissement

consommation d'eau en m3	1.84 € HT
frais fixes annuels de gestion	18.32 € HT
fourniture d'eau aux communes extérieures	2.00 € HT + taxe pollution fixée par l'Agence de l'Eau
redevance assainissement par m3 d'eau consommé	1.84 € HT

b) Prix annuel de location des compteurs d'eau

Compteurs	diamètres	Prix location H.T.
Compteurs particuliers	< 40 Ø	14.99 €
Compteurs collectifs	de 40 Ø à 100 Ø	102.50 €
Compteurs industriels	> 100 Ø	204.19 €

- coût du jaugeage : 15.03€ H.T. /an
- coût d'un étalonnage : aux frais réels
- le tarif d'ouverture et de fermeture du branchement respectivement à 20.71€ et 42.07€ H.T.
- coût d'un relevé compteur intermédiaire : 13.65€ H.T.

c) Station d'épuration : établissement des tarifs d'utilisation d'eau et de dépotage des camions citernes pour les entreprises de curage

- le dépotage de matières de vidanges à la station d'épuration de Montbard est de 20.24€ par m3
- le prix de vente de l'eau mentionné ci-dessus sera applicable aux entreprises de curage.